
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

OBJET : ACCOMPAGNEMENT & HANDICAP - RÉGIE DE RECETTES DONS ET QUETES
Tarifs des ateliers LUDYS
Année 2022-2023

N° 2022-42

Date de transmission en Préfecture : **27 SEP. 2022**

Date de mise en ligne : **27 SEP. 2022**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **13 septembre 2022**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Michèle EYMARD**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jessica DIONISIO – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Christiane CONSTANT – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR

Membres ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Noëlle CROUZET (à Marie-Thérèse MAUCOUR) – Jean-Louis CHAPON (à Jean VIRET) – Xavier DÉMONET (à Christiane CONSTANT) – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER (à Christelle RIVAT) – Nathalie BEROCCHI (à Agnès BERAL)

Membre excusé : Lionel BRUNEL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

Le Service Accompagnement & Handicap met en place des ateliers à destination des adolescents ayant des troubles des apprentissages (dits troubles « DYS »). Cette proposition s'adresse aux adolescents entre 11 et 14 ans, pour leur permettre d'avoir un temps d'activité ludique et adapté à leurs difficultés. Les ateliers auront lieu une fois par mois.

Afin de débiter cette activité sur l'année 2022-2023, il convient de fixer le tarif de ces prestations et d'actualiser les tarifs en fonction des activités et animations proposées par le service Accompagnement & Handicap :

Il est proposé la participation suivante :

- Inscription annuelle (9 séances) : 36,00€ (4,00€/séance)

Les bénéficiaires pourront payer ces séances à l'unité.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver les tarifs proposés ainsi que la convention de partenariat telle que jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les tarifs proposés ainsi que la convention de partenariat telle que jointe à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

Pour copie certifié conforme,
Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Pour copie certifié conforme,
Pour Le Maire
Président du CCAS
Serge BERARD

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS



Secrétaire de séance,
Michèle EYMARD